

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: SIGNATURE DE BAUX DEROGATOIRES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE DÉCISION N° DM-24-361 EN DATE DU 24 OCTOBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire; délégué à l'administration générale;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1er juillet 2023 :

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « ATELIER 6Z », « SARL SML MODAGENT », « JOYEMY », « KAETITIA ROSE », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## DÉCIDE

**DE SIGNER** un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « ATELIER A6Z » dont le siège est situé au 8 rue de Marseille à VINCENNES (94300), représentée par Madame Karine NOURISSAT.

Durée : du lundi 4 novembre 2024 à 11h00 au mardi 12 novembre 2024 à 10h00. Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « SARL SML MODAGENT » dont le siège est situé au 43 Boulevard André à VILLEMONBLE (93250), représentée par Madame Marie-Laurence TRAN TRONG.

Durée : du mardi 12 novembre 2024 à 11h00 au lundi 18 novembre 2024 à 10h00. Montant du loyer charges comprises : 400 euros.

⇒ « JOYEMY » dont le siège est situé au 9 quater Rue Edouard Lefebvre à VERSAILLES (78000), représentée par Madame Emilia FUSI.

Durée : du lundi 18 novembre 2024 à 11h00 au lundi 25 novembre 2024 à 10h00.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20241024-Imc1H12532H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/10/2024

Date de Publication : 24/10/2024

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « KAETITIA ROSE » dont le siège est situé au 21 rue des Côtes à MAISONS-LAFITTE. (78000), représentée par Madame Brigitte Rose AMSALLEM.

Durée : du lundi 25 novembre 2024 à 11h00 au lundi 2 décembre 2024 à 10h00. Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjoint au maire chargé de l'administration générale, de la sécurité publique et des affaires patriotiques,

Signé

**Eric BENSOUSSAN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20241024-Imc1H12532H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/10/2024

Date de Publication : 24/10/2024